

---

Adresse de la société républicaine de Montendre, qui applaudit aux mesures déployées par la Convention et dépose sur l'autel de la patrie la somme de 400 livres en assignats, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Montendre, qui applaudit aux mesures déployées par la Convention et dépose sur l'autel de la patrie la somme de 400 livres en assignats, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 410-411;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29439\\_t1\\_0410\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29439_t1_0410_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Société populaire de Mareuil, en apprenant dans quel abîme les conspirateurs avaient voulu nous plonger ! Non, l'expression est trop au-dessous du sentiment, pour vous peindre les mouvements d'horreur dont nos cœurs furent agités.

France, lève-toi toute entière : rends grâce à tes représentants de la découverte de la trame la plus noire que la main des hommes eut jamais ourdi. Si tu respires encore l'air pur de la liberté, si la République repose toujours sur son axe invariable, si le fer des assassins n'a pas percé le cœur de tes enfants, tant de bienfaits sont dus à la Convention, et à son comité de salut public.

Continuez, ô Représentants, de parcourir avec une gloire toujours nouvelle, la vaste et brillante carrière que vous ouvre le génie puissant de la liberté; nos destinées sont dans vos mains, eh ! quel autre que vous pourrait mieux les régir.

Pilotes expérimentés, conduisez, toujours victorieux des orages et des écueils, le vaisseau de la République dans le port de la Montagne. Pour nous, rameurs infatigables, nous ne cesserons de voguer sous vos auspices, qu'au moment où toutes les guerres assoupies, les tyrans abattus, l'Europe entière conquise à la liberté, les peuples s'écriront, en bénissant avec nous la Montagne : il n'est d'heureux que les Français, nul gouvernement stable que la République !

Empressés de concourir au grand œuvre du bien public, notre société peu nombreuse, mais toute composée de sans-culottes, vous offre 660 liv. pour aider ses frères d'armes, et pour les vêtir, 147 chemises, 8 linceuls, 6 paires de bas de laine, une paire de bas de fil, une autre de coton, une veste, une culotte, 5 paires de guêtres, une paire de souliers et 10 serviettes. Tous ces objets seraient déjà parvenus, si le Comité des charrois, auquel nous en avons adressé l'état depuis environ deux mois, nous avait fait parvenir une réponse.

Jalouse d'anéantir jusqu'aux moindres vestiges du fanatisme, elle a fait passer à son district, 7 livres 5 onces d'argenterie, et tous ces vains ornements que le sacerdoce orgueilleux étala trop longtemps aux yeux fascinés du peuple.

Oh ! combien cette Société s'estimerait heureuse, si ses facultés lui permettaient de remplir les besoins des défenseurs de la patrie, et si sa faible voix pouvait exprimer à ses législateurs sa reconnaissance et son admiration. »

ROZÉ (*présid.*), SAUMON.

P. S. — Il y a une erreur : argent, 665 livres, au lieu de 660; 150 chemises, au lieu de 147; 7 linceuls 1/2 au lieu de 8.

### 39

La société républicaine de Montendre, en applaudissant aux grandes mesures que la Convention nationale a déployées contre les conspirateurs et les traîtres, dépose sur l'autel de la patrie la somme de 400 liv. en assignats (1).

(1) P.V., XXXV, 132 et 346.

[Montendre, 10 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

La plus noire des conjurations, le plus affreux des attentats étaient sur le point d'éclater ; l'étranger favorisé par la cupidité et les vices de toute espèce répandus dans la république, aurait détruit le fruit de nos généreux travaux, et nous aurait enlevé cette sublime Constitution qui n'a d'autre base que la liberté et l'égalité; si par ce zèle infatigable que vous avez tant de fois manifesté, vous n'eussiez déjoué ses perfides projets. Qu'ils sont coupables et scélérats, ceux qui ont pu favoriser un pareil ennemi ! Ils étaient d'autant plus dangereux pour les vrais amis de la liberté qu'ils employaient les spécieux dehors du patriotisme, pour se ménager la confiance du peuple. Dans le nombre des prévenus, il en est qui l'ont joué avec cette effronterie qui tient essentiellement à la perversité ! Que la vengeance nationale frappe leurs têtes ! et que le crime enfin abandonne le sol de la liberté pour faire place aux vertus civiques et morales ! Poursuivez, amis de l'humanité, tous ceux qui ne se prononceront pas en faveur de la révolution, l'indulgence ne doit plus être à l'ordre du jour, et la plus grande sévérité comme la plus grande justice doivent être exercées envers tous les citoyens.

Grâces vous soient à jamais rendues, Représentants si dignes de notre confiance. Vous venez de sauver encore la patrie, c'est un droit que vous avez de plus à la reconnaissance des amis de l'égalité et de la liberté. Restez à votre poste jusqu'à l'anéantissement de tous nos ennemis, nous ne cesserons d'admirer vos vertus et votre courage. Précipitez du haut de la Montagne ceux qui voudraient la souiller; sacrifiez au salut de la République les intrigants qu'elle n'a que trop alimentés ! quant à nous, nous sommes à la hauteur et sur la hauteur, en surveillance continuelle, nous passons au creuset le plus sévère, tous nos concitoyens, nous promettons de faire justice de tous ceux qui ne marcheraient pas dans le vrai sentier de la Révolution, et nous jurons de ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention nationale.

Dans la séance où cette adresse a été votée, la Société toujours dirigée par son amour pour la liberté, a déposé sur le bureau des dons qui s'élèvent à 400 liv. en espèces que nous faisons passer à l'adresse du représentant Vinet, pour contribuer à l'équipement d'un cavalier jacobin; et à 46 chemises que nous destinons à nos braves défenseurs des frontières et que vous recevrez sous la même adresse. C'est dans le temps que les aristocrates et les intrigants se présentent sous mille formes différentes pour détruire la République, et assassiner la Patrie notre mère commune, que nous redoublons d'efforts pour la soutenir, et faire trembler les malveillants de toute espèce. C'est le vœu de la Société et c'est le serment qu'elle ne cessera jamais de prononcer. »

VALLEFUMADE (*présid.*), GENEUIL aîné, VACHER, JACQUES, BABAND, RENAUD aîné, JULLIEN, MARCHAND aîné, JOUBERT, BROUSSARD, FLAMBARD, NIQUET, MARTINEAU, MILHÈS fils, GARRAUD, MILHÈS, BERTRAND, BARQUET, GEAY, ROBERT,

(1) C 297, pl. 1025, p. 12.

DENIS, Andrée MERZEAU, CHEMINAND, BRARD, BOUYÉ, CAZENAVE, BOURDO, MÉRIAUD (*présid.*), NIQUET (*secrét.*), ROCHER, BERTEAUD [et 2 signatures illisibles].

## 40

Le citoyen Jean-Pierre, cordonnier, détenu à Saint-Lazare par ordre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle, travaille pour les défenseurs de la patrie; il supporte ainsi patiemment la privation de sa liberté, de sa femme et de ses enfans; il fait passer une paire de souliers qu'il offre pour un défenseur de la patrie (1).

Sa femme écrit qu'il a été incarcéré par un ordre, émané du comité révolutionnaire de cette section; et que depuis trois mois il gémit dans les prisons sans connoître les motifs de son arrestation; elle représente que les enfans, dont elle est chargée, nécessitent un prompt élargissement de son mari, qui d'ailleurs est, suivant elle, un bon patriote et un zélé défenseur de la République (2).

## 41

Le citoyen Desmarres, ci-devant aumonier du Haras-du-Pin, fait don à la nation d'une pension de 200 liv. dont il jouit pour les frais de la guerre (3).

## 42

Par l'intermission du citoyen R.T. Lindet, le citoyen Bardouil, officier invalide, offre à la patrie la somme de 75 liv.; il a donné 25 liv. à la section pour les deux cavaliers qui volent aux frontières (4).

## 43

Le citoyen Bonnet, artiste vétérinaire, dépose à l'autel de la patrie la médaille, qui lui fut chère, comme le prix de ses travaux, mais qu'il déteste aujourd'hui, comme le signe de la servitude et l'emblème de la royauté (5).

[S. l. 21 germ. II] (6).

« Citoyens représentants,

Je suis un artiste vétérinaire, élève dans l'école ci-devant royale d'Alfort, patriote avant 1789, républicain avant le 10 août, Montagnard

(1) P.V., XXXV, 132. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) J. Sablier, n° 1250.

(3) P.V., XXXV, 132. J. Sablier, n° 1250.

(4) P.V., XXXV, 132 et 345. Minute du P.V. (C 297, pl. 1025, p. 11). B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., XXXV, 132, et 346. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Mont., n° 149.

(6) C 297, pl. 1025, p. 9.

avant le 31 mai, sans-culotte par devoir et par goût.

Si je m'honorais avant la Révolution d'un état qui me mettait à portée d'être utile à l'agriculture, à la société, je m'en glorifie aujourd'hui, que mes soins sont consacrés à la conservation de ces courageux animaux qui servent si utilement la patrie et la liberté. Mais une chose m'avilit à mes propres yeux, c'est cette marque distinctive de mon état, cette médaille qui me fut chère, comme le prix de mes travaux, mais que je déteste comme le signe de la servitude et l'emblème de la royauté.

Représentants, je dépose cette médaille sur l'autel de la patrie. Daignez la recevoir, la briser de cette même main qui abattit le tyran dont elle émane, et me donner à la place, un signe républicain comme mon cœur. Périssent les tyrans! Vive la République!»

BONNET (*artiste vétérinaire*).

## 44

Le citoyen Bertrand Broussard Fousmarais, lieutenant invalide, se contentant du produit du peu de bien qu'il cultive, fait don à la patrie, jusqu'à la paix, d'une pension de 600 liv. qui lui a été accordée; il désire qu'elle soit employée à l'entretien des défenseurs de la patrie (1).

## 45

La société populaire de Créances, district de Coutances, annonce qu'elle a déposé au chef-lieu de district 60 chemises, 3 draps, 2 bonnets de laine, une paire de bottes, et 121 liv. 2 s. en assignats, produit d'une collecte patriotique; elle destine cette offrande aux braves citoyens de l'armée de la Moselle. Les dons civiques se renouvellent chaque jour; un citoyen a donné plus de 200 livres de métal (2).

## 46

Les administrateurs et l'agent national du district de Bois-Commun, département du Loiret, écrivent qu'ils ont envoyé au trésor national 248 marcs d'argenterie provenant des dépouilles de leurs églises. Ils invitent la Convention nationale à ne quitter son poste que lorsque l'étendard tricolor sera arboré par tous les peuples de l'Europe (3).

## 47

La société populaire de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers annonce que le citoyen

(1) P.V., XXXV, 133. J. Sablier, n° 1250.

(2) P.V., XXXV, 133. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 133. B<sup>in</sup>, 23 germ.; J. Sablier, n° 1250; Débats, n° 571, p. 392.